



action

efficacité

La lettre de Fabienne Keller, Sénateur du Bas-Rhin

partage

proximité

numéro 3 - septembre 2006

■ Editorial

Parité : doit mieux faire !

La délégation du Sénat aux droits des femmes analyse les pistes pour faire progresser la parité en politique. Le 7 juin, nous avons évoqué ensemble la situation des grandes villes : sept d'entre elles sont dirigées par des femmes, mais il n'y a qu'une présidence féminine de grandes intercommunalités... S'agissant de l'exécutif, à Strasbourg on compte huit adjointes et sept adjoints, mais toutes les municipalités n'ont pas respecté hélas ce principe. Une plus forte représentation des femmes parmi les délégués intercommunaux doit aussi être assurée. Par ailleurs, les difficultés d'accès de nombreuses femmes, notamment celles issues de l'immigration, à la citoyenneté, me préoccupent vivement.

Fabienne Keller



■ Proposition d'instauration d'une écotaxe textile

Recyclage textile : compromis sur la "taxe Emmaüs"

Le groupe de travail sur l'avenir de la filière de récupération textile a fini ses travaux en juillet, après six mois d'après négociations. Un texte adopté à l'unanimité propose d'instaurer un dispositif fondé sur le principe de responsabilité élargie du producteur. Indexée sur les unités ou le poids des vêtements, chaussures ou linges de maison, la taxe représentera un ordre d'environ 1 pour 1.000 de la valeur de vente. Le dispositif favorisera le recyclage, ainsi que la recherche et le développement. Un éco-organisme sera constitué pour mutualiser la contribution des producteurs. Les collectivités locales, qui détiennent la compétence en matière d'élimination des déchets, auront un rôle d'agrément des opérateurs et pourront contracter avec l'éco-organisme pour faire directement la collecte ou la confier à un opérateur. Yves Jégo, député, Valérie Létard, sénateur et moi-même avons écrit au ministre du Budget pour obtenir la garantie que le dispositif soit bien intégré dans la prochaine loi de finances, et opérationnel à compter du 1er janvier 2007.



■ Audition

A l'écoute de France Nature Environnement

Au cours du printemps, une rencontre avec France Nature Environnement a permis de faire le point sur l'actualité législative liée à la protection de l'environnement. Nous avons évoqué les différents moyens de parfaire le projet de loi sur l'eau, la nécessaire évolution de la fiscalité environnementale et puis surtout, l'état des lieux concernant la taxe expérimentale sur les transports en Alsace. Je suis avec grand intérêt le projet de redevance sur le transport routier de marchandises (au niveau national), que l'association présentera au Sénat à l'automne.

■ Groupe de travail

La commission "verte" à l'épreuve

Les ministères des Finances et de l'Ecologie animent conjointement un groupe de travail sur les outils économiques et le développement durable. Installé depuis le mois de février, ce groupe s'inspire du modèle scandinave des "green commissions", qui a permis aux pays de l'Europe du Nord de parfaire leur politique fiscale au service de la protection de l'environnement. Il tente de définir le meilleur équilibre entre l'outil réglementaire, les taxes environnementales et les permis d'émission négociables afin d'optimiser protection de l'environnement et compétitivité économique ; ces deux notions n'étant pas antinomiques. Un rapport d'étape a été rendu mi-juillet. Ma contribution aborde notamment la question de la congestion au sein des grandes villes. J'y reviendrai dans un prochain numéro.

■ Voyage scolaire

Wissembourg et Heidelberg : les "Abibac" au Sénat

Le 4 mai, à mon invitation, 45 lycéens Abibac du lycée Stanislas de Wissembourg et du Bunsen Gymnasium de Heidelberg ont visité le Palais du Luxembourg. Le projet de loi relatif aux droits d'auteurs et droits voisins dans la société de l'information était ce jour-là en discussion : l'occasion pour les jeunes de saisir les enjeux liés aux pratiques croissantes de téléchargement sur internet. Une interruption de séance a empêché le groupe d'assister au débat mais le groupe n'a pas manqué l'étape du rafraîchissement, bien mérité.



■ Equipe parlementaire

Bienvenue à Aurélien Baudu

Depuis le 15 mai, Aurélien Baudu a intégré mon équipe parlementaire au Sénat. Agé de 26 ans, Aurélien est docteur en droit public. Il est spécialisé en droit des finances publiques. Avant de nous rejoindre, Aurélien collaborait depuis deux ans au sein du cabinet, en circonscription, d'une élue du Sud-Ouest de la France. Il travaille à mi-temps aux côtés de mes deux autres collaborateurs, Emmanuel Charil (au Sénat) et Béatrice Nick (à Strasbourg).
Contact : 01 42 34 39 72, bureau2.f.keller@senat.fr



La lettre de Fabienne Keller, Sénateur du Bas-Rhin

La France face au droit communautaire de l'environnement

Dans le dernier numéro, je vous annonçais que la Commission des finances m'avait confié un rapport d'information sur les contentieux communautaires dans le domaine de l'environnement. Voici une édition spéciale pour vous rendre compte de cette mission.



■ Pourquoi cette mission d'information ?

Les contentieux communautaires environnementaux : quel coût ?

J'accorde une grande importance au contrôle de l'utilisation des deniers publics et je suis passionnée par les questions environnementales. Dans le cadre du budget 2006, j'ai constaté que la France était soumise à de lourdes pénalités financières faute d'appliquer correctement le droit communautaire de l'environnement. J'ai donc souhaité examiner ce problème et proposer des solutions concrètes. Le rapport démontre clairement que si la protection de l'environnement a un prix, l'inaction peut également coûter très cher.



Le rapport démontre clairement que si la protection de l'environnement a un prix, l'inaction peut également coûter très cher.

Changer de méthode

Les dossiers litigieux, dans le domaine du droit communautaire de l'environnement, peuvent coûter à la France entre 109 millions et 1,2 milliard d'euros ! Trois causes à cette situation : une mauvaise appréhension des enjeux lors de l'élaboration de la législation communautaire, des modalités de transposition des directives insatisfaisantes, malgré des efforts récents, et un pilotage insuffisant lors de l'application des mesures. Ces manquements au droit communautaire dans le domaine de l'environnement, non seulement génèrent des conséquences graves sur nos finances publiques, mais entament la crédibilité de la France sur la scène européenne. Il faut changer de méthode !

Pour obtenir un exemplaire de mon rapport d'information, appelez le 01 42 34 39 72. Vous pouvez également le consulter en ligne en reprenant l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/rap/r05-342/r05-342.html>

■ Petit lexique parlementaire

Une mission d'information, c'est quoi ?

Dans son rôle de contrôle de l'action du Gouvernement, le Sénat dispose de plusieurs moyens d'action. Une commission d'enquête peut être créée exceptionnellement suite aux répercussions d'un problème grave et sérieux dans l'opinion publique. Une commission spéciale peut être créée pour examiner un texte spécifique. Les missions d'information, plus fréquentes, sont créées par les commissions permanentes (la commission des finances par exemple). Les sénateurs en charge de cette mission réalisent un travail d'investigation et conduisent de nombreuses auditions. Ce travail se termine par la présentation, l'adoption et la publication d'un rapport.



■ Les préconisations du rapport

11 propositions pour combler les insuffisances

Le non respect du droit communautaire coûte cher. Pour favoriser une meilleure conformité de notre droit, je propose plusieurs pistes, parmi lesquelles :

- une meilleure sensibilisation des acteurs publics ;
- un renforcement des études d'impact en amont du processus législatif ;
- une meilleure coïncidence du travail du Parlement français avec celui des institutions communautaires ;
- une association plus étroite des collectivités territoriales au processus de législation communautaire ;
- un renforcement du contrôle du Parlement sur les actions du ministère de l'Ecologie.

■ Natura 2000

Un rétablissement de dernière minute

Le 3 juillet dernier, la commission européenne a publié la liste des mauvais élèves pour la transposition des directives "Oiseaux" et "Habitats". La France n'y figure plus. Elle a marqué un bon point. C'est un résultat encourageant et je continuerai à contrôler de près l'engagement du ministère de l'Ecologie à mieux maîtriser le nombre des contentieux communautaires environnementaux.

Bonne rentrée à tous ! Une session extraordinaire attend les sénateurs dès les premiers jours du mois de septembre avec plusieurs textes importants inscrits à l'ordre du jour : l'eau et les milieux aquatiques, la prévention de la délinquance, la protection de l'enfance, et certainement un débat sur l'engagement des forces françaises au sein de la Finul.